Commune de

# Yermenonville

Eure-et-Loir

2, rue de Gallardon - 28130 YERMENONVILLE - Tél : 02.37.32.32.14 - email : mairie-yermenonville@wanadoo.fr

# **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme



## ANNEXES SANITAIRES
## NOTICE TECHNIQUE

**8.1**

- Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 8 octobre 2010
- Arrêt du projet le 29 novembre 2013
- Dossier soumis à enquête publique du 21 juin au 24 juillet 2014
- Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10 octobre 2014

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil municipal
du 10 octobre 2014

approuvant
le plan local d'urbanisme
de la commune de Yermenonville
Le Maire,

P H A S E :

**Approbation**

**En Perspective** Urbanisme et Aménagement
2 rue des Côtes - 28000 Chartres ■ TEL : 02 37 30 26 75 - FAX : 02 37 36 94 45 ■ courriel : agence.enperspective@wanadoo.fr

# Annexes sanitaires – notice technique

## Eau potable

### 1. L'alimentation en eau potable

La commune fait partie du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de Houx, Yermenonville, Armenonville et Gas.
Le captage « Le Buttra », situé au hameau de Boigneville, a été descendu au niveau de la craie où se trouve une émergence de la nappe.
L'émergence a été coiffée par un cuvage muni de barbacanes et ce dernier a été surélevé de manière à le mettre à l'abri des crues de la rivière voisine.

Des essais de débits effectués en 2006, font apparaitre un débit constant de 90 $m^3$/heure avec un rabattement de 1 mètre.
La consommation maximale est, en été, de 400 $m^3$/24 heures.

Des périmètres de protection rapprochée et éloignée ont été identifiés pour les captages « La Buttra » et « La Prairie ». Ils constituent des servitudes d'utilité publique affectant la commune de Yermenonville.

Le SIVOM de l'HADREP, le SMIPEP de Maintenon-Pierres et le SIE de Houx-Yermenonville, ainsi que la commune de Gas ont engagé une étude d'interconnexion de leurs réseaux d'eau potable afin de sécuriser leurs approvisionnements.

### 2. La qualité des eaux distribuées

La qualité de l'eau livrée aux usagers est une préoccupation importante de santé publique.
Assurer sa distribution à la population dans des conditions garantissant la sécurité qualitative et quantitative est un enjeu majeur. C'est un des objectifs du Plan National Santé Environnement (PNSE) et de la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 : « diminuer par deux d'ici 2008 le pourcentage de population alimentée par une eau de distribution publique dont les limites de qualité ne sont pas respectées pour les paramètres microbiologiques et les pesticides ».

En application du code de la santé publique, les services déconcentrés de l'Etat, assurent le contrôle sanitaire régulier de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Les résultats des analyses montrent que le SIE de Houx-Yermenonville délivre une eau d'alimentation conforme à la réglementation et aux limites et références de qualité pour les paramètres mesurés (conformité bactériologique et physico-chimique).
Néanmoins, il faut noter qu'en 2008, le taux de non conformité bactériologique de la commune se situait entre 5% et 30%. La conformité bactériologique doit ainsi être contrôlée régulièrement afin d'éviter les contaminations occasionnelles.

De plus, on mesurait en 2008 une teneur moyenne en nitrates dans les eaux distribuées de 25 à 40 mg/l, sachant que la directive européenne du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine a fixé à 50 mg/l la concentration maximale admissible en nitrates. Cette limite est reprise par le code de la santé publique.
En ce qui concerne la teneur maximale en pesticides, les eaux distribuées ne présentent pas de risques reconnus puisqu'elles contiennent moins de 0.1 µg/l de produits phytosanitaires en 2008.

Relevés de la DDASS du 31 mars 2010 :

Commune de prélèvement : Yermenonville

| Paramètre | Valeur | Limite de qualité | Référence de qualité |
|---|---|---|---|
| Ammonium (en NH4) | <0.05 mg/L | | ≤ 0.1 mg/L |
| Aspect (qualitatif) | 0 qualit | | |
| Bact. aér. revivifiables à 22°-68h | 6 n/mL | | |
| Bact. aér. revivifiables à 36°-44h | 1 n/mL | | |
| Bactéries coliformes /100ml - MS | <1 n/100mL | | ≤ 0 n/100mL |
| Bromoforme | 4.40 µg/l | ≤ 100 µg/l | |
| Chlore libre (1) | <0.03 mg/LC12 | | |
| Chlore total (1) | <0.03 mg/LC12 | | |
| Chlorodibromométhane | 9.90 µg/l | ≤ 100 µg/l | |
| Chloroforme | 2.9 µg/l | ≤ 100 µg/l | |
| Coloration | <5 mg/L Pt | | ≤ 15 mg/L Pt |
| Coloration après filtration simple | <5 mg/L Pt | | ≤ 15 mg/L Pt |
| Conductivité à 25°C | 663 µS/cm | | ≥200 et ≤ 1100 µS/cm |
| Couleur (qualitatif) | 0 qualit | | |
| Dichloromonobromométhane | 5.70 µg/l | ≤ 100 µg/l | |
| Entérocoques / 100 ml - MS | <1 n/100 mL | ≤ 0 n/100 mL | |
| Escherichia coli / 100 ml – MF | <1 n/100 mL | ≤ 0 n/100 mL | |
| Nitrates (en NO3) | 33.7 mg/L | ≤ 50 mg/L | |
| Odeur (qualitatif) | 0 qualit | | |
| Saveur (qualitatif) | 0 qualit | | |
| Température de l'eau (1) | 9.2 °C | | ≤ 25 °C |
| Trihalométhanes (4 substances) | 22.90 µg/l | ≤ 100 µg/l | |
| Turbidité néphélométrique NFU | <0.1 NFU | | ≤ 2 NFU |
| pH | 7.45 unitéspH | | ≥6 et ≤ 9 unitéspH |
| pH (1) | 7.45 unitéspH | | ≥6 et ≤ 9 unitéspH |

(1) analyse réalisée sur le terrain

## Assainissement

L'ensemble du bourg de Yermenonville est en assainissement collectif. Il est raccordé à la station d'épuration du SIVOM de Houx-Yermenonville.
La capacité de traitement de la station d'épuration est de 1 800 Equivalents-Habitants (1000 E-H pour la commune Houx et 800 E-H pour la commune de Yermenonville).

Le réseau est séparatif. Il existe un réseau partiel, d'eaux pluviales dans le bourg et dans le hameau.

## Collecte et le traitement des déchets

La collecte et le traitement des déchets sur le territoire de Saint-Piat sont assurés par le Syndicat Intercommunal de la Région de Maintenon pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères (SIRMATCOM). Ce Syndicat est composé de 29 communes: Levainville, la Communauté de Communes du Val de Voise, la Communauté de Communes du Val Drouette pour les communes de Droue-sur-Drouette, Gas, Hanches et St Martin de Nigelles, la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon et la Communauté de Communes des Quatre Vallées pour les communes de Bréchamps, Coulombs, Lormaye, Néron, Nogent le Roi, Senantes et St Lucien et la Communauté de Communes de l'Orée de Chartres pour les communes de Coltainville et Jouy. Les habitants sont desservis au porte à porte.

La fréquence de collecte des ordures ménagères est hebdomadaire pour toutes les communes du syndicat, exceptée pour les communes de Maintenon et Nogent-le-Roi qui ont une seconde collecte moyennant un taux de taxe supérieure. La collecte est effectuée par la société Brangeon.
La fréquence de la collecte sélective est d'une fois tous les quinze jours pour toutes les communes du syndicat.
A Yermenonville, la collecte des ordures ménagères a lieu chaque jeudi et la collecte des poubelles de tri sélectif un jeudi sur deux.

La collecte sélective des emballages ménagers en porte à porte vise à extraire la fraction sèche des ordures ménagères (emballages en carton, briques alimentaires, journaux, etc). La collecte fait l'objet d'une conteneurisation en bacs avec un compartiment unique pour les emballages légers et les journaux-magazines.
Dans les collectifs, la présentation est faite en bacs simples. Les conteneurs sont fournis par le SIRMATCOM sans contrepartie autre que la taxe des ordures ménagères.

La collecte en apport volontaire du verre s'effectue dans des colonnes situées au chemin rural et rue de l'Arsenal à Boigneville.

La collecte en apport volontaire des déchets végétaux a été mise en place fin juillet 2001 afin de diminuer la collecte de ces déchets dans les ordures ménagères. Cette collecte est effectuée deux fois par semaine de mars à

décembre, et une fois par semaine en janvier et février. A Yermenonville, les bacs se situent chemin du stade derrière l'école et rue de l'Arsenal à Boigneville.

La collecte des encombrants au porte-à-porte s'effectue par délégation de service public et sur appel téléphonique. Ce service est réservé aux personnes ne pouvant se déplacer en déchèterie (personnes handicapées ou âgées, personnes ne disposant pas de véhicules permettant de transporter le type d'encombrant).

Le SIRMATCOM compte quatre déchèteries :
- Déchèterie de Pierres,
- Déchèterie de Droue-sur-Drouette
- Déchèterie de Bailleau-Armenonville,
- Déchèterie de Nogent le Roi

Les Yermenonvillais utilisent généralement la déchèterie de Bailleau-Armenonville.

En 2010, les déchèteries du SIRMATCOM ont collectés 12.459 tonnes soit 321,30 kg par habitant

- Cartons >> 185 Tonnes
- Tout venant >> 3480 Tonnes
- Gravats >> 3147 Tonnes
- Métaux >> 606 Tonnes
- Bois >> 1334 Tonnes
- Déchets Toxiques en Quantités Dispersées >> 82 Tonnes
- Végétaux >> 3300 Tonnes

Depuis l'ouverture des déchèteries, les volumes collectés augmentent régulièrement. Le tonnage collecté annuellement est supérieur aux quantités issues du porte-à-porte. Elles sont devenues des étapes indispensables à la gestion globale des déchets ménagers.

Le Syndicat bénéficie de plusieurs unités de traitement :
- Le centre de tri de Rambouillet (SETRI).
- L'usine d'incinération de Ouarville (VALORYELE).

  En 2012, elle a incinéré 125 122 tonnes de déchets dont 72 642 tonnes provenant du SITREVA.
- Des plates-formes de compostages à Ouarville (traitement des déchets verts) Les déchets verts du SIRMATCOM sont traités par SEDE environnement.
- Décharges de gravats (quai de transfert).

La gestion des collectes (sélectives, ordures ménagères), ainsi que la prestation de collecte des bacs d'apports volontaires du verre, des papiers et des déchets verts en apport volontaire, sont déléguées par contrat à la société VEOLIA-SOCCOIM. La collecte des encombrants est également effectuée par VEOLIA-PROPRETE une fois par mois.
L'usine d'incinération et le centre de tri sont gérés par délégation de service public (VALORYELE et SETRI, groupe Lyonnaise des Eaux).
La gestion en régie des quatre déchèteries a été confiée au SITREVA.
La gestion du parc d'éco-poubelles et du parc d'OMR poubelle est effectuée en régie.